

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 11 Avril 2024

Délibération n°20240411_16

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 40

Suppléants : 1

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 51**

- dont « pour » : 51

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FISCALITE : VOTE DU TAUX DE TEOM 2024

Le jeudi 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de St-Ciers-sur-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie ETIENNE Murielle - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-CAILLAUD Nadia pouvoir à BERTRAND Didier

2-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

4-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

5-HENTRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent

6-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

7-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

8-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric

9-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

10-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents/excusés : GIRAUD-BERNARD Éric – BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre - JEUNE Karine - BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - POTEL Maryse - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - départ de SAGNE Annie (suppléante de MUGNIER Pierre-Herman) – départ de CECCHIN Catherine et de COMBAUD Alain. Départ de POITOU Mélanie (suppléante de MICHONNEAU Patrick) et de LIOT Gérard.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : FISCALITE : VOTE DU TAUX DE TEOM 2024 –Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1379-Obis II et l'article 1639A,

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que les collectivités territoriales et leurs regroupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril de chaque année.

Il précise que le montant de la participation à verser à CALITOM au titre de l'année 2024 pour la collecte et le traitement des déchets ménagers s'élève à 3 042 691.76 €.

Monsieur le Vice-Président propose donc de voter le taux de la TEOM 2024 comme suit :

<i>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)</i>	Données 2024	<i>Données 2023, pour mémoire</i>
Bases TEOM	21 273 982 €	20 365 294 €
Taux	14.30 %	14,47 %
Produit de la taxe	3 042 691 €	2 946 130,35 €

Le taux de la TEOM pour 2024 est fixé à **14,30 %**.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le taux de la TEOM pour 2024 tel que précité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à mener tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

